



**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2022-25**

Commune de CREVIN  
Département d'Ille-et-Vilaine

**Réhabilitation énergétique et thermique de  
l'école publique de l'Arc-en-Ciel**  
**Assurance Dommages Ouvrage**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de souscrire un contrat d'assurance dommages ouvrages pour les travaux de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de CREVIN ;

Vu les résultats de la consultation menée auprès de différentes sociétés d'assurances,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'assurance dommages ouvrages des travaux de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel de CREVIN est souscrite auprès de la compagnie SMABTP, sise 11, allée du Bâtiment, à RENNES (35042), pour un montant prévisionnel total de 4 451,07 € TTC (base coût total prévisionnel des travaux : 461 524,00 € TTC).

**Article 2 :** Les garanties souscrites sont les suivantes :

- Garantie de base dommages-ouvrages : ..... Taux hors taxes : 0,79 %
- Garantie facultative de bon fonctionnement des éléments d'équipements : ..... Taux hors taxes : 0,0158 %
- Garantie facultative des dommages immatériels consécutifs : .....  
..... Taux hors taxes : 0,079 %

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.  
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 28 novembre 2022

Le Maire,  
Daniel GENDROT

Envoyé en préfecture le 28/11/2022  
Reçu en préfecture le 28/11/2022  
Affiché le **28 NOV. 2022**  
ID : 035-213500903-20221128-202225-AU

